

PRIX ARCHITECTURE
OCCITANIE
ANNÉE **2017** : **07** ÉDITION

09

MAISON DE
L'ARCHITECTURE
Midi-Pyrénées

PRIX ARCHITECTURE
OCCITANIE
ANNÉE **2017 : 09** ÉDITION

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de son programme d'actions culturelles, la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées organise tous les deux ans, en collaboration avec l'Ordre Régional des Architectes et la Maison de l'Architecture Languedoc-Roussillon l'événement : **Prix Architecture Occitanie** (anciennement Prix Architecture Midi-Pyrénées).

Cette manifestation organisée depuis 2001, a pour objectif de promouvoir et récompenser la création architecturale contemporaine de qualité en région Occitanie.

Les réalisations présentées regroupent des bâtiments conçus en Occitanie et/ou des bâtiments réalisés par des architectes inscrits en Occitanie. Pour chaque édition la sélection des projets distingués par le Jury resserré de professionnels, témoigne de la vitalité, de la qualité et de la diversité des champs d'intervention des architectes dans la région.

Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, au plus tard le 05.09.2017, avant 12h00 dernier délai.

Cette année le Jury sera présidé par l'architecte français Edouard François.

La proclamation des résultats aura lieu le 30.11.2017 en clôture des 31^{èmes} Rendez-Vous de l'Architecture.

Un catalogue qui présente les projets sélectionnés par le Jury est édité à chaque édition, il en sera de même pour l'édition 2017.

De la même manière la Maison de l'Architecture produit une exposition des réalisations sélectionnées, qui en tant que véritable vitrine de la production régionale, devient un outil promotionnel et pédagogique itinérant à Toulouse et dans toute la région Occitanie.

Ces réalisations sélectionnées constituent par ailleurs un fonds documentaire précieux sur l'architecture contemporaine.

La diffusion du catalogue permet de promouvoir à l'attention d'un très large public la qualité des réalisations architecturales de notre région.

PRIX ARCHITECTURE OCCITANIE ANNÉE **2017 : 09** ÉDITION

REGLEMENT

Article 1 - ORGANISATION

Le Prix Architecture Occitanie 2017 est organisé par la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées en collaboration avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées et la Maison de l'Architecture Languedoc-Roussillon.

Article 2 - OBJECTIF

Le Prix Architecture Occitanie 2017 a pour objectif de promouvoir et de récompenser la production des architectes de la région Occitanie et la production de l'architecture en région Occitanie.

Article 3 - PARTICIPATION

Tous les architectes et agrées en architecture, inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes peuvent concourir et sont invités à le faire.

Pour participer, au moins une des deux conditions suivantes doit être remplie : soit la réalisation se situe en région Occitanie, soit la construction est réalisée par un architecte inscrit au tableau de l'Ordre Régional des Architectes de Languedoc-Roussillon ou de Midi-Pyrénées.

Les architectes mandataires et associés des équipes présentant des réalisations devront être à jour de leur adhésion 2017 à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées ou à la Maison de l'Architecture Languedoc-Roussillon.

Chaque participant devra s'assurer de l'accord du maître d'ouvrage concerné et le cas échéant du photographe pour les prises de vue fournies (voir annexe 2).

Article 4 - CATÉGORIES

Si le Jury le souhaite, il pourra déterminer ou non des catégories.

Article 5 - DATES DES RÉALISATIONS

Les réalisations présentées devront avoir été livrées entre janvier 2015 et août 2017. Elles ne devront jamais avoir été proposées lors d'un précédent Prix Architecture Occitanie (anciennement Prix Architecture Midi-Pyrénées).

Article 6 - CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées à L'îlot 45 - 45 rue Jacques Gamelin - 31100 Toulouse, au plus tard **le 05.09.2017, avant 12h00** dernier délai. Tous les documents qui composent les **dossiers de candidature doivent être anonymes** à l'exception des annexes. Les dossiers de candidature sont composés de :

- Un CD-Rom qui contiendra :
 - **La fiche de renseignements correspondante** (annexe 1 - au format word)
 - **4 à 10 documents graphiques** (photos et plans au format JPG – définition 300 dpi au format minimum de

15 X 20 cm), légendés et représentatifs de chaque réalisation présentée

- **Un document de présentation de la réalisation** (format PDF haute définition pour impression - A3 portrait sur fond blanc)

- **Un livret de présentation de la réalisation** (format PDF haute définition pour impression) - 4 pages format A4 - comprenant au moins un plan de situation, un plan masse, pour les logements un plan de l'intérieur, si possible des photos de l'intérieur de la réalisation et un texte de 850 signes maximum.

• **Une fiche de renseignements, la licence de droits d'auteur sur les photographies et l'autorisation de visite** : chaque candidat remettra, en même temps que le CD-Rom ces **annexes 1, 2 et 3 complétées au format papier** pour chacune des réalisations proposées. Ces annexes sont disponibles au format numérique sur simple demande auprès de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées ou en téléchargement sur le site internet www.maisonarchitecture-mp.org.

Le Jury se forgera un premier avis sur la base du livret de présentation de la réalisation (format A4). Les pièces complémentaires pourront être étudiées à l'issue de ce premier tour.

Le soin apporté au choix et à l'organisation de l'ensemble des éléments par chacun des candidats permettra d'offrir aux membres du Jury une présentation de qualité et d'éditer un catalogue mettant en valeur les projets sélectionnés lors de ce Prix Architecture Occitanie.

Les éléments numériques fournis deviennent la propriété de l'association Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, et seront libres de tout droit (voir annexe 2).

Article 7 - COMPOSITION DU JURY

Le Jury, composé de 5 à 6 personnes maximum, s'organisera de la manière suivante :

- Architectes français et européens
- Critique d'architecture ou chercheur
- Maître d'ouvrage / usager
- Graphiste / journaliste / photographe

Le Président du Jury sera obligatoirement un architecte. Sa voix sera prépondérante, en cas d'égalité.

Aucun membre architecte du Jury n'exerce en région Occitanie.

Article 8 - CRITÈRES DE SELECTION

Les critères retenus par le Jury seront cohérents avec l'objectif énoncé dans l'article 2.

Le rôle du Jury est, d'une part de sélectionner parmi toutes les réalisations en compétition, celles qui feront l'objet de l'élaboration d'une exposition itinérante et de la création d'une publication, et d'autre part d'attribuer les prix.

Les décisions du Jury sont souveraines.

Article 9 - PROJETS SÉLECTIONNÉS

Pour chaque projet sélectionné par le Jury, le candidat remettra un panneau auprès de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées.

La Maison de l'Architecture fournira aux maîtres d'œuvre des réalisations sélectionnées par le Jury toutes les modalités de présentation de ces panneaux qui constitueront l'exposition itinérante du Prix Architecture Occitanie 2017.

Article 10 - PRIX

Le Jury peut attribuer un ou plusieurs prix sans avoir à justifier son choix.

Article 11 - PRIX SPÉCIAL

Un architecte peut recevoir le Prix spécial récompensant une ou l'ensemble des réalisations présentées pour le Prix Architecture Occitanie 2017.

Le Jury peut attribuer le Prix spécial sans avoir à justifier son choix.

Article 12 - PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La proclamation des résultats et la remise des Prix auront lieu **le 30.11.2017** pendant les Rendez-Vous de l'Architecture Midi-Pyrénées 2017.

Article 13 - EXPOSITION

L'ensemble des projets sélectionnés sera présenté par la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, lors des Rendez-Vous de l'Architecture.

Cette exposition pourra être proposée à l'itinérance en divers lieux de la région, en France, voire à l'étranger.

Un catalogue-album de l'ensemble des réalisations sélectionnées sera édité par la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées.

Article 14 - ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

La remise des documents graphiques et des annexes implique la réalisation et la remise d'un panneau en cas de sélection du projet par le Jury ainsi que l'acceptation de l'utilisation par la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées de tous les documents écrits et photographiques à des fins d'information et de publication.

La participation au Prix Occitanie 2017 implique en cas de sélection par le Jury, la visite possible de la réalisation sélectionnée. Les participants s'engagent à en informer leur maître d'ouvrage et /ou les usagers du lieu (voir annexe 3).

Le fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

Article 15 - MODIFICATIONS

En cas de nécessité, l'organisateur se donne le droit de modifier le règlement. Les participants seront prévenus en temps utile des éventuelles modifications.

LA MAISON DE L'ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES

La Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées est une association loi 1901. Refondée en 2001, elle a pour vocation la promotion de l'architecture mais aussi l'ambition de participer à la diffusion de la culture architecturale.

Les membres du Conseil d'Administration, tous bénévoles, mettent en œuvre des outils de diffusion et une programmation culturelle pour une ouverture vers tous les publics à la fois les professionnels, les étudiants et le grand public.

L'association se démarque à travers l'édition de son journal mensuel Plan Libre depuis avril 2002, la mise en valeur des œuvres architecturales emblématiques des années 1945-1975 sur Toulouse et la région Occitanie et la production d'expositions thématiques.

La Maison de l'Architecture s'attache à inviter de nombreux conférenciers de renommée nationale et internationale et à nourrir les débats liés aux questions contemporaines de l'aménagement et du cadre de vie mais aussi aux méthodes de travail et de conception.

Elle co-organise également, en partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées, les Rendez-Vous de l'Architecture, le Prix Architecture Occitanie en alternance avec le Palmarès de la Jeune Architecture en Occitanie.

Contact presse : Anissa Mérot - Directrice
Tél : 05 61 53 19 89 - Mél : anissamerot@maisonarchitecture-mp.org
www.maisonarchitecture-mp.org



La Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées bénéficie du soutien du Ministère de la Culture / DRAC Occitanie, de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de Toulouse Métropole et du Club des partenaires : Chaux et Enduits Saint Astier, ConstruirAcier, Fejlo Sylvania, Technal, Prodware, VM Zinc.